



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 05 septembre 2023

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Marie-Claire MULLIERE – Sylvie SAUNIER - Stéphanie GREMERET – Constance FINAS

MM. Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT - Quentin D'ALASCIO

Absentes excusées : Sylvie BARTHELEMY pouvoir Marie-Claire MULLIERE – Céline BESSONNAT

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal du 30 mai 2023. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter quatre points à l'ordre du jour, à savoir :

- prolongation de la durée de convention entre La Poste et l'Agence Postale Communale,
- offre de tickets gratuits à la fête foraine de la fête du Troquis aux enfants scolarisés sur le RPI et dans le cadre de l'animation CMJ,
- coupes de bois 2024,
- projet d'emprunts pour le financement de la chaufferie bois.

Le Conseil valide.

PROLONGATION CONVENTION LA POSTE

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de La Poste nous informant que la convention de partenariat entre la Commune et l'agence Postale doit être renouvelée.

Ladite convention doit faire l'objet d'une approbation de l'AMF dont l'avis n'est pas encore connu à ce jour. Dans l'attente de cette décision, la convention initiale d'une durée de 9 ans doit être renouvelée pour un an.

Le conseil valide cet accord et charge le maire de le signer.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

OFFRE TICKETS MANEGE GRATUITS POUR LES ELEVES DU RPI ET ANIMATION CONSEIL JEUNES

Dans le cadre de l'organisation de la fête du Troquis 2023, Monsieur le maire propose au Conseil de réitérer l'action du ticket de manège offert à chaque enfant des écoles du RPI, ainsi qu'aux participants au quiz proposé par le Conseil jeunes.

Le Conseil valide cette proposition

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

COUPE DE BOIS 2024

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Dominique BOUILLoux, à la suite de la proposition de l'ONF des coupes de l'exercice 2024, le conseil :

- approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024, les coupes réglées des parcelles 16, 15a, 32b, 36b, 43b, 45a,
- décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024,
 - de la vente en bloc et sur pied des parcelles 32b,36b et 43b,
 - de la vente en bois façonnés des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et cession du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile des parcelles 16, 15a, 32b, 43b,
 - de la cession en bloc et sur pied de la parcelle 45a,
- fixe le prix du stère à 6.50 €,
- fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères,
- arrête le règlement d'affouage exposé,
- fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses (abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2024 ; vidange du taillis et des petites futaies : 30/10/2024 ; façonnage et vidange des houppiers : 30/10/2024).

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire revient sur le projet de la chaufferie bois en cours de construction et précise que le coût de l'investissement diminué des 71 % de subventions allouées nécessite comme prévu un emprunt bancaire pour le reste à charge.

D'autre part, afin de conserver une trésorerie confortable, une ligne comptable pourrait être demandée en attente de l'emprunt.

Le conseil valide ces actions et charge le Maire de négocier les demandes auprès de plusieurs banques et de signer les propositions les plus intéressantes.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

AVIS SUR PROJET ARRETE PLUi

M. le Maire expose au Conseil le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les orientations d'Aménagement et de Programmation (OPA), le règlement écrit et graphique (zonage) et les annexes. Il précise que le projet est consultable en version papier à la Communauté de Communes Terres de Bresse, en Mairie, ainsi qu'en version numérique sur le site de la Com Com.

Considérant que chaque commune membre doit transmettre son avis au plus tard le 29 septembre 2023,

Considérant que plusieurs erreurs et /ou incohérences ont été constatées et que des modifications de classification doivent être apportées sur certains terrains,

Le Conseil :

- Emet un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Terres de Bresse, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du code de l'Urbanisme,
- Demande la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet du PLUi arrêté, telles que jointes en annexe.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

DEMANDE D'ANNULATION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire fait part au Conseil d'une demande de remboursement de réservation de la salle polyvalente d'un montant de 100 € prévue le 23/09/2023 au nom de Mme GRILLOT Marie.

Le Conseil approuve ce remboursement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

AVIS SUR CHEMIN COMMUNAL à BOULAY

M. le Maire informe le Conseil qu'un chemin communal situé route de Cuisery et desservant la propriété Cartoux ne représente plus d'intérêt d'accès pour la commune et doit être régulièrement entretenu par les services techniques.

Il demande au Conseil son avis sur l'éventuelle proposition de vente aux riverains mitoyens pouvant exercer un droit de préférence.

Le Conseil refuse le principe de céder un chemin communal.

VOTE : proposition refusée à l'unanimité : 14 voix contre

MISE A JOUR DU REGIME FONCIER ONF

M. le Maire rappelle au Conseil que les parcelles AD 57, AN 55, ZA 50 ont fait l'objet d'une vente partielle respectivement en 2004, 2000 et 2006 mais n'ont jamais été prises en considération dans le régime foncier de l'ONF. A la demande du délégué, Monsieur SAMOUILAN, les parcelles divisées de la manière suivante doivent être mentionnées au régime forestier de la commune :

AD 57 : AD 160 vendue à Mme Geneviève PLAT AD 161 communale (distraction)

AN 55 : AN 64 vendue à SCI DOUGLAS AN 65 communale (distraction)

ZA 50 : ZA 82 vendue à M Théodore INAN ZA 83 communale (distraction)

Le Conseil approuve la distraction du régime forestier des parcelles susmentionnées.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CIMETIERE

M. le Maire informe le Conseil d'une demande de confirmation du tarif des plaques funéraires individuelles du jardin du souvenir aux pompes funèbres et marbrerie NOSJEAN. Le prix des plaques n'ayant pas subi de hausse, le tarif est donc maintenu à 125 € hors taxes l'unité.

Il ajoute que les travaux du nouveau cimetière doivent être envisagés dans un futur très proche et expose le plan et les différentes modalités.

Le Conseil valide les modifications apportées au règlement du cimetière, à savoir :

- Chaque concession sera vendue dans l'ordre du plan, à la suite l'une de l'autre,
- Les ventes en réservation seront autorisées,
- La distance entre deux tombes sera de 50 cm,
- Les semelles de pierre tombale ne seront pas autorisées.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Les projets d'aménagement des chemins piétons aux Bruyères (abri bus à sécuriser) et au bourg (à terminer). Il précise qu'il se charge de faire réactualiser les devis et qu'il étudiera les types de demande de subvention à engager sur 2024. (Amendes de police et DETR),
- Le bilan des locations du Gîte Perrusson en hausse sur 2023, soit 35 355 € de bénéfice contre 30 452 € en 2022,
- La demande de contribution communale de l'éclairage public 2023 émanant du Sydesl et présentant une réelle économie due au remplacement des luminaires vétustes,
- La nécessité d'étudier l'approvisionnement de combustibles (plaquettes forestières) destinés à alimenter prochainement la chaufferie bois,

- La fin de contrat de Jérôme LAGARDE, l'employé des services techniques.
- Les remerciements des familles de défunts,

Yves LOMBARD fait part :

- De la problématique de la canalisation bouchée du lavoir de la Verne. L'ouvrage sera à nettoyer afin de récupérer l'écoulement de la source. Un devis sera demandé à l'entreprise LOC TP VENDROUX et un arrêté de voirie sera pris,
- Du bilan de l'aménagement du hameau de Tenarre (RD 960). La signalisation a été mise en place et il semblerait que la vitesse constatée soit globalement en baisse,
- Du manque de place aux séances de cours organisés par l'association Tennis Club Baudriérois nécessitant l'utilisation ponctuelle du terrain de basket. Un projet de transformation de ce dernier en terrain multi-support, associant le futur Conseil Jeunes est en cours de réflexion. D'autre part, une reprise d'enrobé du terrain sera faite pour le printemps 2024,
- De la nécessité de remplacer le battant aplati de la cloche de l'église, un devis a été signé et les travaux seront réalisés très prochainement. En attendant, les cloches sont provisoirement à l'arrêt et ne sonneront que pour les cérémonies,
- De la date de la prochaine commission communication fixée le 26 septembre à 19h30 pour le lancement de fabrication de nouveaux plans de la commune et une réflexion autour de l'élaboration du bulletin municipal de fin d'année.

Nathalie TISSOT informe que :

- La matinée association du 03 septembre dernier n'a pas connu un franc succès,
- La rentrée scolaire compte cette année 114 enfants à Baudrières dont 93 fréquentent la cantine, lors de trois services. Comme l'année précédente, la garderie accueille matin et soir beaucoup d'enfants. Deux nouveaux enseignants ont également fait leur rentrée.

Marie-Claire MULLIERE revient sur :

- Le travail de préparation de la fête du Troquis avec l'organisation par le Conseil jeunes d'un quiz prévu samedi 9 septembre. Des flyers ont été imprimés,
- La rencontre entre les conseils jeunes de Loisy, Montpont en Bresse, Simandre et Baudrières. Une belle journée de partage a été ressentie. Radio Bresse était présente pour une interview,
- La fin de mandat en octobre 2023 pour le Conseil Jeunes de Baudrières, une visite du Conseil Départemental est envisagée,

- La préparation du repas CCAS prévu le samedi 28 octobre 2023. La prochaine réunion CCAS aura lieu le 25 septembre 2023 à 20h,
- Le renouvellement des bacs à livres enfants à la bibliothèque probablement subventionné. La réponse de la commission est en attente,
- Le prochain marché de producteurs organisé le 17 septembre prochain. Une réflexion sur le maintien de cette manifestation est en cours,

Colette JODAR-TORRES informe le Conseil :

- De la dernière réunion de chantier : certains artisans manquent à l'appel et risquent de retarder le chantier mais tout devrait rentrer dans l'ordre très bientôt.

Dominique BOUILLOUX fait son rapport sur le foncier boisé :

- Création de la marre forestière à Saugy (P31) aujourd'hui terminée,
- Nettoyer le talus communal aux abords de la propriété NASSIET/BELLEST (noisetiers),
- Demande de l'ONF pour empierrement de la desserte à Saugy, impasse de la Chênerie, parcelle 24 et 25,
- Nettoyer la parcelle 11 à la suite de l'exploitation de cette dernière par l'entreprise MARCEAU. Les résidus de bois peuvent constituer environ 5 moules,
- Abattre les peupliers morts à Saugy. L'idée de broyer ce bois pour l'utiliser en combustible à la chaufferie est envisagée, un devis doit être demandé.

Cédric DAUGE,
Maire

